

SEANCE DU 18 FEVRIER 2013



Date de convocation : 12 Février 2013

L'an deux mille treize, le douze février, à vingt heures, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Marie-Claude FOURNET, Maire.

Sont présents tous les conseillers en exercice à l'exception de Patrice Mondon, absent, Sarah Lambert, absente excusée qui a donné pouvoir à Régine Thévin, et Marie-Pierre Reynaud, absente excusée, qui a donné pouvoir à Marie-Claude Fournet.
Secrétaire de séance : Nicole Bouet

1/ Procès verbal de la séance 14 janvier 2013

Après lecture, le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

2/ Débat d'Orientation Budgétaire 2013

Comme l'année précédente, Le Maire présente aux élus un document comportant des éléments qui permettront d'alimenter le débat. Il s'inscrit dans le contexte économique et réglementaire national. Il donne des tendances sur les orientations en termes de fonctionnement et d'investissement pour les budgets à venir.

Budget de l'eau :

L'exercice 2012 devra dégager un excédent de fonctionnement qui rajouté à l'excédent de fonctionnement antérieur permettra de conforter la capacité d'autofinancement.

Les travaux d'investissement à réaliser :

▪ Les réseaux du village	564 382 € HT soit 675 000 € TTC
▪ La tranche 1 des réseaux Grand rue et place Sabarot	189 972 € HT soit 227 888 € TTC
▪ Le réseau pluvial et assainissement Saint Jean	47 000 € HT soit 56 212 € TTC
▪ Automatisation du réseau	47 000 € HT soit 56 200 € TTC

Les demandes de subvention sont en cours.

- TARIFS DE L'EAU 2013 -

Deux simulations d'évolution de tarifs sont présentées au conseil :

Tarifs 2012 pour mémoire:

Abonnement eau :	78 €
Consommation eau hiver :	1.25 €/m ³
Consommation eau été :	2.50€/m ³
Abonnement assainissement :	51 €
Consommation assainissement :	1.07 €/m ³

Tarifs 2013 : hypothèse n°1

Abonnement eau :	78 €
Consommation eau hiver :	1.30 €/m³
Consommation eau été :	2.60€/m³
Abonnement assainissement :	51 €
Consommation assainissement :	1.10 €

Tarifs 2013 : hypothèse n°2

Abonnement eau :	78 €
Consommation eau hiver :	1.32 €/m³
Consommation eau été :	2.64 €/m³
Abonnement assainissement :	51 €
Consommation assainissement :	1.13 €

Après délibération, les élus votent 8 voix pour les tarifs de l'hypothèse n°2, 3 voix pour l'hypothèse n°1, ces tarifs seront applicables pour l'année 2013.

Budget communal :

Lors de ce débat ont été abordés des éléments significatifs du budget communal :

- les dépenses de personnel, importantes mais maîtrisées, et dans les normes, car cela reste un choix communal d'assurer un service de qualité au niveau de l'école (garderie périscolaire, la cantine) et la mairie (maintien de la poste communale).
- l'effort fiscal est actuellement en deçà de la moyenne nationale. Le conseil s'est engagé depuis l'année dernière à effectuer légère augmentation des taux des taxes foncière et foncier bâti afin de se rapprocher progressivement des taux de la strate.
- les travaux d'investissement à réaliser sont également évoqués, ils font l'objet dans un premier temps d'un tableau à compléter par des devis. Celui-ci sera retravaillé en commission budget.

Vote des quatre taxes :

Après concertation, les élus décident à l'unanimité de voter les taux suivants : 14.47 % pour la taxe d'habitation et 8.5% pour la taxe du foncier bâti. Les taux du foncier non bâti et de la CFE restent inchangés.

Subventions aux associations

Les élus, après concertation, ont voté à l'unanimité l'attribution des subventions suivantes, sous réserve de recevoir par écrit la demande de subvention accompagnée du bilan financier complet.

NOM DES ASSOCIATIONS	Demande	Proposition 2013
ANACR	OUI	50.00 €
ANEV (Elus du Vin)	OUI	80.00 €
ASS . AIDE A DOMICILE (4.50 € par habt)/669	OUI	3 010.00 €
ASSOCIATION PATRIMOINE VENTEROLAIS	OUI	300.00 €
ASSOCIATION RIVERAIN CANAL	OUI	150.00 €
ASS. LOCALE URGENCE	NON	100.00 €
AVAM	OUI	150.00 €
COMITE DES FETES DE VENTEROL	NON	2 200.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE (CLASSE DECOUVERTE)	OUI	2 500.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE TRANSFERT	OUI	200.00 €
EMALA (56 enfants)	OUI	560.00 €
MAISON RURALE RICHERENCHES	NON	200.00 €
MEMOIRE DE LA DROME	NON	76.00 €
PARENTS D' ELEVES	OUI	250.00 €
PLANNING FAMILIAL	NON	80.00 €
SYNDICAT DE DEFENSE CONTRE GRELE	OUI	2 514.00 €
SECOURS CATHOLIQUE	NON	100.00 €
PREVENTION ROUTIERE	OUI	76.00 €
ASS FAMILIALE DU NYONSAIS	NON	80.00 €
ASS SAPEURS POMPIERS DROME	NON	100.00 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR	OUI	50.00 €
ASS. PARALYSES DE France	OUI	50.00 €
SKI CLUB NYONSAIS	OUI	100.00 €
ASS. DEPARTEMENTALE ECONOMIE MONTAGNARDE	NON	60.00 €
ASSOCIATION CONTES ET RENCONTRES	**	100.00 €
TOTAUX		13 006.00 €

** spectacle en échange d'une participation au cachet du conteur

DEMANDES DEPOSEES POUR 2013		
AMITIE ET PRESENCE	OUI	50.00 €
BASKET CLUB NYONSAIS	OUI	50.00 €
TOTAL GENERAL BUDGET LIGNE 65748		13 106.00 €

3/ Vente parcelle de 8000 m² terrain Marcellin

Le Maire rappelle la demande que l'AEFA a formulé auprès de la commune. L'association doit trouver un terrain rapidement pour construire un nouveau bâtiment afin d'être en conformité avec les normes de sécurité exigées pour 2015. Christian Roux, en charge du dossier de la ferme Marcellin, évoque le projet d'aménagement dans le quel la demande de l'AEFA a été intégrée.

Pour le reste de la zone, des pourparlers sont en cours avec un investisseur. Il rappelle la volonté communale de maintenir cette association sur le territoire communal.

Compte tenu de la nécessité de donner une réponse rapidement à l'AEFA, le Maire propose de dissocier les 8000 m² nécessaires au projet de l'AEFA du projet global et demande au conseil une décision de principe sur la vente directe par la commune de la parcelle située sur le haut de la zone. Le prix de vente du m² sera déterminé ultérieurement après étude du montant des travaux d'eau et d'assainissement nécessaires pour la viabilisation de la parcelle concernée.

Après délibération, Les élus ont voté à 10 pour et 1 contre l'autorisation de vendre la parcelle de 8000 m² à l'AEFA.

Mme Sarah LAMBERT, conseillère qui a voté contre cette proposition tient à souligner qu'elle souhaite que l'AEFA maintienne sa structure sur la commune. Par contre, elle est contre la vente d'une surface sur la parcelle Marcellin, car elle estime qu'une autre solution peut être proposée : construire sur un autre terrain sur un autre quartier, bail emphytéotique, bail à construction...

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 23 heures.

Prochain Conseil : 25 mars 2013 à 20h.

A noter : Commission budget : 11 Mars 2013 à 18 h.